

Sections: G – H\_ I  
 Matière : Comptabilité générale II  
 Cession ordinaire (printemps 2017)  
 Professeur : A. ABRJANE  
 Durée : 1h30

- Le plan comptable n'est pas autorisé
- L'échange des calculatrices n'est pas autorisé

Dans le cadre d'un test pour décrocher un stage d'été au sein d'un cabinet d'expertise comptable, vous êtes appelé(e) à effectuer les travaux comptables suivants concernant l'entreprise **SOFIA** :

### **Dossier n° 1 : Les provisions**

**I.** Le portefeuille des titres de l'entreprise SOFIA comprend les éléments suivants :

Actions	Nature des actions	Quantités	Cours d'achat unitaire le 20/03/2015	Provisions 2015	Cours unitaire à l'inventaire 2015	Cours unitaire à l'inventaire 2016
A	TP	900	340	18000	?	290
B	TVP	200	500	3000	?	510

En outre, le 5 juin 2017, l'entreprise SOFIA a effectué les cessions suivantes :

- 300 actions A à 350 dhs l'une par virement bancaire
- 200 actions B à 500 dhs l'une par virement bancaire

### **TAF : Répondez aux questions Q1, Q2, Q3, Q4, Q5, Q6 et Q7**

**II.** Au 31/12/2016, une créance de l'entreprise SOFIA envers un client douteux est devenue totalement irrécouvrable (Le montant de la créance TTC est de 12000 dhs/ TVA 20% / la provision déjà constatée est de l'ordre de 40%)

### **TAF : Répondez aux questions Q8 et Q9**

### **Dossier n° 2 : Les amortissements**

L'entreprise SOFIA a acquis le 01/09/2013 une installation technique dont la facture est la suivante :

Installation technique	300000
Frais de montage	30000
TVA 20%	66000
Net à payer (TTC)	396000

L'installation technique est mise en service le 16/10/2013, et elle est amortie sur 5 ans selon le système linéaire.

En outre, cette machine a été cédée le 25/08/2016 à crédit au prix de 120000 dhs.

### **TAF : Répondre aux questions Q10, Q11, Q12, Q13 et Q14**

### **Dossier n° 3 : Les effets de commerce**

L'entreprise SOFIA a effectué les opérations suivantes :

- Le 27/03/2016, SOFIA tire sur CHAMA la lettre de change n°15422 au 30/11/2016 d'un montant de 200 000 dhs, CHAMA accepte le jour-même.
- Le 02/09/2016 : SOFIA remet à l'escompte la lettre de change n°15422 et reçoit de sa banque un bordereau d'escompte n°3432 relatif à cette remise à l'escompte (taux d'escompte 8% ; commission bancaire 300 dhs et TVA 10 %).
- Le 01/12/2016, SOFIA reçoit de sa banque un avis concernant l'encaissement de la lettre de change n°15422.
- Le 05/12/2016, SOFIA remet à l'encaissement une lettre de change n° 2222 au 10/12/2016 d'un montant de 12000 dhs.
- Le 11/12/2016, SOFIA reçoit de sa banque un avis de crédit concernant l'encaissement de la lettre de change n°2222 (Commission bancaire 100 dhs et TVA 10 %).

### **TAF : Répondez aux questions Q15, Q16, Q17, Q18, Q19 et Q20**

Sections: G – H\_I  
 Matière : Comptabilité générale II  
 Cession ordinaire (printemps 2017)  
 Professeur : A. ABRJANE  
 Durée : 1h30

- Le plan comptable n'est pas autorisé
- L'échange des calculatrices n'est pas autorisé

#### Dossier n°1 : Les provisions

**Q1 : Le cours unitaire à l'inventaire 2015 est :**

- A. Pour les actions A : 300  
 B. Pour les actions A : 320  
 C. Pour les actions B : 400  
 D. Pour les actions B : 485

**Q2 : Pour les actions A, au 31/12/2016, l'entreprise SOFIA doit :**

- A. Ajuster la provision à la hausse  
 B. Débitier le compte 6392 DPPD des IF de 27000  
 C. Créditer le compte 2951 PPD des TP de 27000  
 D. Réajuster la provision à la hausse

**Q3 : Pour les actions B, au 31/12/2016, l'entreprise SOFIA doit :**

- A. Réajuster la provision à la baisse  
 B. Annuler la provision déjà constatée  
 C. Débitier le compte 3950 PPD des TVP de 3000  
 D. Créditer le compte 7394 R/PPD des TVP de 3000

**Q4 : Pour les actions A, au 05/06/2017, l'entreprise SOFIA doit :**

- A. Créditer le compte 7514 PC des IF de 102000  
 B. Créditer le compte 7514 PC des IF de 105000  
 C. Débitier le compte 5141 Banque de 102000  
 D. Débitier le compte 5141 Banque de 105000

**Q5 : Pour les actions B, au 05/06/2017, l'entreprise SOFIA doit :**

- A. Créditer le compte 3500 TVP  
 B. Créditer le compte 7385 PN/C des TVP  
 C. Débitier le compte 6385 CN/C des TVP  
 D. Débitier le compte 5141 Banque

**Q6 : Pour les actions A, au 31/12/2017, l'entreprise SOFIA doit :**

- A. Débitier 6514 VNA des IF cédées de 102000  
 B. Débitier 6514 VNA des IF cédées de 105000  
 C. Créditer le compte 7392 R/PPD des IF de 15000  
 D. Créditer le compte 7392 R/PPD des IF de 45000

**Q7 : Pour les actions B, au 31/12/2017, l'entreprise SOFIA doit :**

- A. Annuler la provision déjà constatée  
 B. Débitier le compte 3950 PPD des TVP de 3000  
 C. Créditer le compte 7394 R/PPD des TVP de 3000  
 D. Aucune écriture comptable

**Q8 : Cocher les bonnes propositions:**

- A. Le montant de la provision déjà constatée est de 4800  
 B. Le montant de la perte est de 10000  
 C. Au 31/12/2015 le taux de dépréciation est de 40%  
 D. Au 31/12/2016 le taux de dépréciation est de 100%

**Q9 : Au 31/12/2016, l'entreprise SOFIA doit :**

- A. Débitier le compte 3942 PPD des Clients et CR  
 B. Débitier le compte 6182 Pertes /créances irrécouvrables  
 C. Créditer le compte 7196 R/PPD de l'actif circulant  
 D. Créditer le compte 3424 Clients douteux ou litigieux

#### Dossier n°2 : Les amortissements

**Q10 : Cochez les bonnes propositions:**

- A. Les amortissements ont un caractère probable et réversible  
 B. Les amortissements ont un caractère certain et irréversible  
 C. Lorsque l'entreprise cède une immobilisation totalement amortie, elle doit comptabiliser la dotation complémentaire  
 D. Lorsque l'entreprise cède une immobilisation totalement amortie, la plus-value de cession est égale au prix de cession

**Q11 : D'après le plan d'amortissement de l'installation technique :**

- A. La dotation complémentaire est égale à 44000  
 B. La dotation complémentaire est égale à 66000  
 C. La VNA au moment de la cession est égale à 137500

Sections: G – H \_ I  
Matière : Comptabilité générale II  
Cession ordinaire (printemps 2017)  
Professeur : A. ABRJANE  
Durée : 1h30

- Le plan comptable n'est pas autorisé
- L'échange des calculatrices n'est pas autorisé

D. La VNA au moment de la cession est égale à 181500

**Q12 : Le résultat de cession de l'installation technique est :**

- A. Nul  
 B. Une plus-value  
 C. Une moins-value  
 D. Un résultat non courant

**Q13 : Au 25/08/2016, l'entreprise SOFIA doit :**

- A. Créditer le compte 7513 PC des Imb° Corp  
 B. Débitier le compte 5141 Banque  
 C. Débitier le compte 3481 Créances/cessions d'Imb°  
 D. Créditer le compte 7512 PC des Imb° Incorp

**Q14: Au 31/12/2016, l'entreprise SOFIA doit :**

- A. Débitier le compte 6513 VNA des Imb° Corp cédées de 181500  
 B. Débitier le compte 6513 VNA des Imb° Corp cédées de 137500  
 C. Débitier le compte 28331 Amort des Inst teh de 192500  
 D. Créditer le compte 28331 Amort des Inst teh de 44000

**Dossier n° 3 : Les effets de commerce**

**Q15: D'après le bordereau d'escompte n° 3432 :**

- A. e = 4000  
 B. e = 3955,55  
 C. Net à votre crédit = 195270  
 D. Net à Votre crédit = 195318,9

**Q16: Au 27/03/2016, l'entreprise SOFIA doit :**

- A. Débitier le compte 3425 CEAR  
 B. Créditer le compte 4415 FEAP  
 C. Débitier le compte 4411 Fournisseurs  
 D. Créditer le compte 3421 Clients

**Q17: Au 02/09/2016, l'entreprise SOFIA doit :**

- A. Débitier le compte 5141 Banque de 200000  
 B. Débitier le compte 63115 Intérêts bancaires et sur opérations de financement de 300  
 C. Débitier le compte 6147 services bancaires de 4300  
 D. Créditer le compte 5520 Crédit d'escompte de 195318,9

**Q18: Au 01/12/2016, l'entreprise SOFIA doit :**

- A. Débitier le compte 51132 Effets à l'encaissement  
 B. Créditer le compte 4415 FEAP  
 C. Débitier le compte 5520 Crédit d'escompte  
 D. Créditer le compte 3425 CEAR

**Q19: Au 05/12/2016, l'entreprise SOFIA doit :**

- A. Débitier le compte 3425 CEAR de 12000  
 B. Créditer le compte 3425 CEAR de 12000  
 C. Créditer le compte 5520 Crédit d'escompte de 12000  
 D. Débitier le compte 51132 Effet à l'encaissement de 12000

**Q20: Au 11/12/2016, l'entreprise SOFIA doit :**

- A. Débitier le compte 5141 Banque de 12000  
 B. Débitier le compte 6147 services bancaires de 100  
 C. Créditer le compte 51132 Effets à l'encaissement de 12000  
 D. Créditer le compte 5520 Crédit d'escompte de 12000

# Correction examen S2

2016/2017

Session ordinaire

Pr. A. ABRIANE

## Exercice I

2015 :

### Calcul du CU(A)

$18000/900=20$  = Provision pour chaque action

Donc  $CU(A)=340-20$

D'où  $CU(A)=320$

### Calcul du CU(B)

Provision pour chaque action B =  $3000/200=95$

Donc, le cours de chaque action B a diminué de 15

D'où  $CU(B)=500-15=458$

### Pour les actions A :

6392	PPD des IF	31/12/2016	27000	
2951				27000
		PPD des TP		
		Ajustement		
		$(320-290) \times 900 = 27000$		

### Pour les actions B :

3950	PPD des TVP		3000	
7394		Reprise/PPD des TvP		3000

### Cession :

**Pour les actions A (TP) :**

5141 7514	Banque	05/06/2017	105000	105000
		PC des IF		
		Cession des TP		
		300X350=105000		
		31/12/2017		
6514 2510	VNA des IF cédées		102000	102000
		TP		
		300X340=102000		
		31/12/2017		
2951 7392	PPD des TP		15000*	15000*
		Reprise/ PPD des IF		

**\*Provision unitaire déjà constituée :**

2015 :  $18000/900 = 20$

2016 :  $27000/900 = 30$

Soit une provision unitaire totale de 50

D'où la provision à annuler =  $300 \times 50 = 15000$

**Pour les actions B (TVP) :**

5141 3500	Banque	05/06/2017	100000	100000
		TVP		
		Cession des TVP		
		200X500=100000		
		31/12/2017		
		Aucune écriture à passer : l'annulation de la provision est déjà faite en 2016		

II- Provision déjà constatée =  $(12000/1,20) \times 40\% = 4000$

Le montant de la perte est de  $12000/1,20 = 10000$

3942	PPD des clients	31/12/2016	4000	
7196		Reprise/PPD de l'AC		4000
		Annulation de la provision		
6182	Pertes/cr�ance irr�couv		10000	
4455	Etat TVA factur�e		2000	
3424		Client douteux		12000

**Dossier 2 :**

$VO = 300000 + 30000 = 330000$

$t = 100/5$  donc  $t = 20\%$

Exercice	VO	Annuit�	Somme des amortissements	VNA
<b>2013</b> (3 mois)	330000	$330000 \times 20\% \times 3/12 = 16500$	16500	313500
<b>2014</b>	330000	$330000 \times 20\% = 66000$	82500	247500
<b>2015</b>	330000	66000	148500	181500
<b>2016</b> (8 mois)	330000	$330000 \times 20\% \times 8/12 = 44000$	192500	137500

R sultat de la cession =  $120000 - 137500 =$  Moins value de 17500

3481	Cr�ances/cession d'immob	25/08/2016	120000	
7513		PC des immob corp.		120000
6513	VNA des immob corp	31/12	137500	
28331	Ammort. Des inst.		192500	
2331		Installation tech		330000
		Sortie de l'immob		
6193	DEA des immob corp	31/12	44000	
28331		Amort. des inst. tech		44000
		Dotat�on compl�mentaire		

**Dossier 3**

3425	Client EAR	27/03/2016	200000	
3421	Client CHAMA	LC15422 DU 30/11/2016		200000
5141	Banque	02/09/2016	195270	
6147	Commission		300	
6311	Intérêts		*4000	
3455	TVA récupérable		430	
5520	Crédit d'escompte			200000
5520	Crédit d'escompte	01/12/2016	200000	
3425	Client EAR			200000
51132	Effets à l'enc	05/12/2016	12000	
3425	Client EAR	LCN°2222 au 10/12/2016		12000
5141	Banque	11/12/2016	11890	
6147	Commission		100	
3455	TVA récupérable		10	
5113	Effet à l'encaissement	Encaissement LCN°2222 au 10/12/2016		12000